

Stage de formation syndicale

Jeudi 11 avril 2024

CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS



SUD Éducation organise un stage de formation syndicale à destination des personnels administratifs. Ce stage est ouvert aux personnels titulaires et non-titulaires, que vous soyez adhérent-e de SUD éducation ou non.

Le stage se déroulera autour d'échanges sur nos conditions de travail : charge de travail, développement des applications et logiciels informatiques, formation continue, emplois du temps, conditions d'exercice de nos missions, rapports avec notre hiérarchie, avec l'ensemble des acteurs du système éducatif...

CONNAÎTRE SES DROITS, LES DÉFENDRE...

QUAND ?

Jeudi 11 avril 2024

A QUELLE HEURE ?

De 9h à 16h

OÙ ?

Local Union syndicale Solidaires

36 rue Émile Vincent
bât La Luciole
83000 Toulon

9h00 : accueil des participant-e-s au stage

9h30 : présentation de SUD Éducation, syndicat inter-catégoriel et inter-professionnel

9h45 : introduction au stage, tour de table, échanges, débats sur nos conditions de travail

12h00 : pause repas

13h30 : reprise du stage

16h30 : bilan du stage



COMMENT S'INSCRIRE ?

✓ En prévenant SUD éducation de votre participation via le formulaire ci-dessous :

<https://framaforms.org/stage-conditions-de-travail-des-personnels-administratifs-11-avril-2024-1708026253>

✓ En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale le 11 mars 2024 au plus tard (attention aux congés scolaires). Cette demande est à adresser à la Rectrice de l'Académie de Nice sous couvert du / de la chef-fe d'établissement ou de service (disponible via le formulaire ou modèle ci-dessous).

SE FORMER, UN DROIT !

✓ Chaque fonctionnaire ou agent-e non-titulaire, syndiqué-e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire. La demande écrite doit être envoyée au plus tard un mois avant le stage. En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé. En cas de refus, contactez le syndicat !

✓ Notre hiérarchie peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

« *Lieu* », le

M. la Rectrice de l'Académie de Nice
Rectorat Académie de Nice
53, av Cap de Croix
06181 NICE CEDEX 2

s/c de Madame la Principale / Provisure
s/c de Monsieur le Principal / Provisur
adresse établissement
s/c chef de service

Mme/M (*Prénom, Nom, fonction, affectation*) demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer au stage de formation syndicale qui se déroulera le jeudi 11 avril 2024, à Toulon. Ce stage est déclaré sous l'égide du CEFI-Solidaires (31 rue de ma Grange aux Belles, 75010 PARIS).

Signature

UNE QUESTION ? N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

SUD Éducation Var

« La Luciole », 36 rue Emile Vincent
83000 Toulon

Tél 04 94 21 81 89 / contact@sudeduc83.org

Site internet : www.sudeduc83.org

